L’an deux mille dix-sept, le 23 novembre, à 20H30, le Conseil municipal de la commune de Le Saint, régulièrement convoqué, s’est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LE NY, maire.

Date de la convocation :

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Madame Hélène LE NY, Monsieur Joël BELLEC, Monsieur Pierre DUBOIS , Madame Angélique CALLAC, Madame Camille PRASLICKA, Madame Marlène BARBOU, Madame Sandrine LE GALL, Madame Prisca COUTELLER , Madame Chantal CIGOGNE, Madame Nathalie MONNERAIS, Madame Isabelle LE BONZEC, Monsieur Olivier LE ROUX, Monsieur Joseph TANGUY, Monsieur Gérard BELLEC, Monsieur Pascal DUVAL.

Secrétaire : Madame Camille PRASLICKA

**1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 Septembre 2017**

Monsieur Duval souhaite que le nom des personnes qui votent contre ou s’abstiennent lors d’une délibération soient systématiquement précisé.

Madame le Maire transmet les remerciements de l’association La Gourinoise contre le cancer pour le prêt des joëlettes.

Après lecture, le compte-rendu (annexe 1) de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2017 est approuvé avec prise en compte des remarques faites ci-dessus.

**2 – Délibération pour l’obtention d’une subvention au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux).**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que plusieurs demandes de subvention ont été déposées depuis le début de l’année, notamment une au titre de la DETR, concernant la rénovation des ateliers techniques (création d’un point douche). Cette demande avait été refusée pour manque de crédits. Or, il s’avère que des projets prévus par d’autres communes n’ont pu être lancés dans les temps. La Préfecture a donc repris contact avec la commune, afin de relancer le dossier des ateliers techniques. Il s’agit aujourd’hui de valider la demande de subvention, en prenant une délibération autorisant Madame le Maire à demander la subvention correspondante.

La subvention s’élève à 2.808,00€, pour une dépense subventionnable de 10.400 € H.T

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

* Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, dans le cadre de la rénovation des ateliers techniques
* Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**3 – Délibérations pour l’obtention de subventions dans le cadre de l’étude globale sur la redynamisation du bourg.**

Le projet de redynamisation du bourg a été présenté au conseil lors d’une précédente séance, en précisant qu’il ferait l’objet dans un premier temps d’une étude globale permettant de recenser tous les éléments à prendre en compte dans le projet (commerces, circulation, utilisation des locaux et terrains vacants…)

Cette étude, d’un montant de 60.000 €, est subventionnée dans le cadre d’un Appel à Manifestation d’Intérêt, à hauteur de 31.000 €. (Préfecture, Région, EPF).

Madame le Maire précise que le dossier a été retenu, sur plus de 200 dossiers présentés.

En prévision de la formalisation de la demande de subvention à adresser à l’EPF, il convient de prendre une délibération.

Cette subvention s’élève à 7.000€, inclus dans les 31.000€ de l’AMI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

* Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l’EPF, dans le cadre de l’étude globale sur la redynamisation du bourg ;
* Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Par ailleurs, un financement complémentaire peut être obtenu dans le cadre du Contrat de partenariat Europe / Région / Pays COB.

Il convient donc d’autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention, qui pourrait s’élever à 6.000 €, soit 10% du montant de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

* Autorise Madame le Maire à faire aboutir le projet et à solliciter une subvention dans le cadre du contrat de partenariat Europe / Région / Pays ;
* Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**4 – Délibération dans le cadre du projet de numérisation des actes d’état civil**

Actuellement, les actes d’état civil sont conservés en mairie sous forme de registres papier. La délivrance des actes est un processus qui nécessite donc la manipulation des registres, afin de photocopier les documents, avec les risques de détérioration qui en résultent.

Les services de l’Etat encouragent les mairies, et les accompagnent dans la mise en place de procédures dématérialisées pour l’obtention de ces actes.

Il est possible d’obtenir des subventions de la part du Conseil départemental, et de la Direction des Affaires Culturelles, pour la mise en place du logiciel nécessaire, et la numérisation des documents papier existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, de la Direction des Affaires Culturelles, et de tout organisme compétent, une subvention dans le cadre de la numérisation des actes d’Etat civil ;
* Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**5- Délibération dans le cadre de la SATESE (Service d’Appui Technique à l’Epuration et au Suivi des Eaux)**

La commune a signé une convention avec le Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre de la SATESE. Le rapport d’activité du service pour 2016 est disponible à l’accueil.

La convention arrivant à son terme le 31 décembre 2017, il convient de signer l’avenant présenté en annexe 2.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**6 – Désignation d’un référent pour les comités de pilotage du Plan Climat Energie Territorial (PCET)**

Un référent pour le comité de pilotage du PCET, en partenariat avec Roi Morvan Communauté, avait été désigné en 2013.

Il convient aujourd’hui d’actualiser cette désignation.

Le PCET concerne les domaines liés à l’Environnement au sens large, et notamment un volet « qualité de l’air » qui sera intégré au Plan prochainement.

Le PCET devient donc un PCAET (A pour le plan « Air »)

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 12 janvier 2018, à 9 heures au Faoüet.

Madame le Maire demande qui est candidat pour cette fonction, et désigne M Joël BELLEC comme titulaire, et Mme Prisca COUTELLER comme suppléante.

**7- Gîte communal**

Les obligations réglementaires en matière de sécurité ont été renforcées, concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment le gîte communal. Après échanges avec les services en charge de ce sujet, il s’avère que la capacité du gîte, si elle est maintenue à 16 places comme aujourd’hui, impliquera d’employer et de loger un agent à temps plein sur place.

Cette option n’étant pas envisageable, tant d’un point de vue logistique (suppression de la chambre accessible aux personnes handicapées pour y loger un agent), que d’un point de vue budgétaire, la commune se voit donc dans l’obligation de baisser la capacité du gîte à 15 places, à compter du 1er janvier 2018.

Un lit sera donc retiré dans la chambre de 6, les lits d’appoint seront également enlevés, une réflexion sera engagée quant à leur utilisation ou stockage dans un lieu adapté.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**8- Vente terrain à Tremen**

Ce point sera groupé avec le suivant sur les délaissés de voirie.

**9- Délaissés de voirie**

Différentes demandes ont été reçues par la commune concernant l’achat de délaissés de voirie par des particuliers.

Une évaluation a été faite par les services des Domaines, par rapport au prix d’achat qui peut être proposé aux personnes intéressées. Elle se monte à 1€ maxi le m², pour des lotissements, des terrains à bâtir.

Sachant que la Commune n’est pas dans l’obligation de suivre cette estimation, qu’il s’agit de petits morceaux de terrains qui n’intéressent pas la Commune, et qui sont, le plus souvent, déjà entretenus par les candidats acquéreurs, Madame le Maire propose de fixer le prix de vente à 0,20 €/ m².

Elle précise ue le tarif fixé à pour la zone d’activité de Bouthiry était de 0,15 €/m², et que certaines communes donnent les terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix d’achat des délaissés de voirie à 0,15€/m²

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Concernant la vente de terrain à Trémen, en réponse à des questions de Messieurs Duval et Tanguy, Madame le maire précise qu’il s’agit d’un terrain entretenu depuis 1983 par M Tymoigne, qui pensait en être le propriétaire, d’une surface de 25 à 30 m².

Si le conseil en est d’accord, la commune peut décider de céder ce terrain à M Tymoigne au titre des délaissés de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’autoriser Madame le Maire à céder le terrain encastré entre les parcelles 421/650 et 652 à M Tymoigne, au montant décidé ci-dessus, soit 0,15€ /m².

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**10- Bascule**

Le sujet de la bascule communale a déjà été évoqué lors de précédents conseils. Madame le Maire s’était engagée à prendre des renseignements sur la viabilité de cet équipement.

Les organismes Veritas et Socotec ont été contactés, afin d’établir un diagnostic technique de l’installation.

Leurs devis respectifs s’élèvent 600 € et 546 € TTC, pour un diagnostic VISUEL.

Par ailleurs, la Commune avait fait établir un devis par l’entreprise de M. Gérard Bellec, pour la remise en état de la bascule, qui s’élevait en 2016 à 4.212€ TTC, avant établissement du diagnostic évoqué ci-dessus.

Enfin, l’entreprise BPS Métrologie a fourni en août 2017 un devis d’un montant de 26.400 € TTC pour la fourniture d’un nouveau pont bascule, et avait à cette occasion établi un diagnostic dont Madame le maire fait lecture au conseil.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil de condamner définitivement le pont bascule, considérant que, même remis en état ou remplacé, outre la dépense importante engendrée, il resterait peu utilisé, alors qu’il existe un matériel accessible par les agriculteurs sur les communes de Gourin ou du Faoüet.

Messieurs Duval et Le Roux font valoir que la bascule est un instrument de travail pour les agriculteurs, et qu’il leur parait important de la remettre en service.

Madame Morice estime que la dépense engagée pour le terrain de jeux est disproportionnée par rapport à sa fréquentation.

Madame Couteller répond qu’il s’agit là d’un facteur d’embellissement de la commune, qui n’est pas comparable avec la question de la bascule.

Madame le Maire répond que la bascule était déjà peu utilisée quand elle était en service, qu’elle n’est plus adaptée à la taille des remorques actuelles, et que les quelques agriculteurs concernés qui ont été interrogés par la municipalité ont trouvé une solution alternative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’abandonner de façon définitive l’exploitation du pont bascule communal.

**POUR : 8 CONTRE : 7 ABSTENTIONS : 0**

La question de la manière de condamner définitivement la bascule et/ou de la démonter sera à étudier.

**11- Information sur le projet de services publics itinérants**

Madame le Maire expose aux conseillers le projet : lors d’une réunion de Roi Morvan Communauté, le sous-préfet a proposé aux municipalités de mettre en service un camping-car aménagé avec 2 bureaux pour y accueillir des services publics, comme la CAF, la CARSAT…, et qui effectuerait des permanences dans les communes candidates.

RM Com fiancerait une partie ce camion. Les élus se sont posés des questions sur le coût de l’opération, qui monterait à environ 5000 €, alors que des bureaux peuvent être mis à disposition dans les mairies pour y effectuer des permanences.

La décision définitive doit être prise lors d’un prochain conseil communautaire.

**12- Informations diverses**

1. Madame le Maire informe les conseillers que différentes documentations sont disponibles à l’accueil :

* Rapport de l’Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en Bretagne en 2016 ;
* Rapport d’activité 2016 du SDEM

1. Chemin de Kervernat : une enquête publique doit avoir lieu afin d’examiner toutes les implications de l’échange de chemin évoqué lors d’un précédent conseil. D’après les informations reçues récemment en mairie sur la procédure à suivre pour lancer cette enquête, il convient tout d’abord de prendre une délibération autorisant l’ouverture de l’enquête.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Un membre du conseil demande qu’un panneau « virage dangereux » soit installé à Kervidiern.

1. Points divers :
   1. Madame Le Bonzec demande que l’abribus installé à Quinquis Gleis soit changé, car il est trop petit et envahi de ronces. Monsieur Dubois va voir avec les services techniques s’il y en a un d’avance, ou s’il est possible de déplacer celui de Coat Vod Vras, qui n’est plus utilisé.
   2. Monsieur Tanguy demande où en est le recrutement du remplaçant de Jean-François Guillemot aux services techniques. Madame le Maire explique qu’un appel à candidatures a été lancé, et que Patrick Le Gal, actuellement en place par l’intermédiaire du service intérim du CDG, a posé sa candidature. Des démarches sont en cours auprès du CDG pour connaître les possibilités de le recruter . De l’avis de l’ensemble des conseillers, M. le Gal est en effet un très bon éléments, qui donne entière satisfaction, tant du point de vue de son travail que du relationnel.
   3. Concernant la cantinière, en réponse à une question, Madame le Maire indique que le contrat aidé de Madame Gaillard, n’a pas été renouvelé, et qu’une nouvelle cantinière, Madame Pascale DHAUSSY a été recrutée depuis le 26 octobre. Elle donne également satisfaction, et s’occupe de la cantine, de l’entretien du gîte et de la salle polyvalente, ainsi que de l’atelier municipal et des vestiaires du terrain de foot.
   4. Au terrain de foot, suite au vidage de la fosse sceptique, une odeur persiste. M Dubois va en rechercher la cause, en lien avec les services techniques.

Tous les points à l’ordre du jour ayant été abordés, et l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20 .